

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0185**

commune (s) :

objet : Mission d'assistance technique à la personne publique pour le suivi du contrat de partenariat pour la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

**Commission permanente du 18 mai 2015****Décision n° CP-2015-0185**

objet : **Mission d'assistance technique à la personne publique pour le suivi du contrat de partenariat pour la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la mission d'assistance technique à la personne publique pour le suivi du contrat de partenariat pour la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Par délibération n° 2014-0344 du 3 novembre 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé, d'une part, le choix du groupement composé des entreprises Fayat, Sanef et Mirona comme attributaire du contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL, et d'autre part, le contrat de partenariat et ses annexes, établi pour une durée de 20 ans à partir de sa date de prise d'exploitation fixée au 2 janvier 2015.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif la mission d'assistance technique à la personne publique pour le suivi du contrat de partenariat pour la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Ce marché comporte un engagement de commandes minimum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC et un maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 20 mars 2015, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises BG INGENIEURS CONSEIL/HGM INGENIERIE.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la mission d'assistance technique à la personne publique pour le suivi du contrat de partenariat pour la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises BG INGENIEURS CONSEIL/HGM INGENIERIE pour un montant minimum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC et un montant maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

**2° - Les dépenses**, au titre de ce marché, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 - section de fonctionnement et d'investissement - autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels - opération n° 0P12O4406.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.**